

L'ABEILLE DES HAUTES VOSGES

SYNDICAT D'APICULTURE - Saint-Dié des Vosges

✉ 218, route de Bertrimoutier – 88100 Neuvillers sur Fave ☎ 03 29 57 73 47 – www.labeilledeshautesvosges.fr



| | |
|--|---|
| ASSEMBLEE GENERALE 2022 | ❖ Circulaire décembre 2021 ❖ |
| <i>La date vous sera communiquée dans la circulaire de février</i> | Madame, Monsieur, cher adhérent, Ce n'est plus normal..... - Nous avons connu de mauvaises années apicoles comme 2019, de meilleures comme 2020 mais comme 2021 de mémoire d'anciens du jamais vu. - Après une sortie d'hiver douce, les colonies se sont bien développées, puis coup de froid sur le pays. - Ce qui s'ensuit n'est plus normal pour une saison apicole. Les abeilles consommaient les maigres récoltes, manque de pollens puis la famine s'installa avec des arrêts de ponte, des pertes de colonies, des essaimages de misère et des reines mal fécondées. A certains endroits il a fallu nourrir et ce jusqu'à la mise en hivernage à grand renfort de sirop. - On peut s'inquiéter car hiverner avec du sirop si bon soit-il cela ne vaut pas du miel, l'idéal quelques journées de soleil pour que les abeilles se soulagent. - Un nouveau frelon tout aussi dévastateur d'abeilles est apparu à Marseille. - S'occupé d'abeilles devient de plus en plus compliqué ! - Pas normal les émissions de CO ₂ repartent à la hausse ! - Pas normal des Dirigeants se rendent à la COP 26 en jet privé ! - Pas normal des paquebots de croisières sur la banquise pour aller déranger les ours blancs ! - L'effondrement de la biodiversité est bien lié à l'activité humaine, ne devrait-on pas interdire certains loisirs qui accélèrent cette situation ? |
| 15 janvier 2022 | |
| <i>Date limite pour régler votre cotisation et renvoyer votre bon de commande au groupement d'achats.</i> | |
| | Les Présidents : Mr Morel Mr Lenoble Mr Claude |
| Dans cette circulaire : | TARIFS DES COTISATIONS 2022 |
| Page 1 : – Editorial – Tarifs des cotisations et assurances. | DROIT D'ENTREE POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS : gratuit la 1^{ère} année ↳ COTISATION (*) Cotisation 24 € + 0,15 € ×ruches . La revue Française d'apiculture (Abeilles et Fleurs de l'UNAF) : 28 € (* <i>Le tarif des cotisations (qu'elles soient avec ou sans revue) comprend :</i> - <i>L'assurance Responsabilité civile et recours juridique pour le nombre de ruches indiqué</i> - <i>La cotisation à Apivosges et au G.D.S.A. (lanières à prix réduit)</i> - <i>L'accès gratuit aux activités syndicales : groupement d'achats, rucher école, prêt de matériel...</i> - <i>L'adhésion à Eco-Emballages</i> |
| Page 2 : – Editorial – Rucher école – Prêt de matériel – Assurances multirisques | ↳ ABONNEMENT COMPLEMENTAIRE : La Santé de l'Abeille- bimestriel 20 € Etablir votre chèque à « L'Abeille des Hautes Vosges » et le retourner avant le 15 janvier 2022 à Mme Annette VICHARD avec le bulletin d'adhésion 2022 ci-joint rempli et signé. |
| Page 3 : – Concours des miels | |
| Page 4 : – Groupement d'achats | |
| ADRESSES UTILES : | |
| ✉ Mr Michel CLAUDE : 218, Route de Bertrimoutier-88100 NEUVILLERS SUR FAVE-Tél. 03 29 57 73 47 | |
| ✉ Mr Hubert AUBRY : 120 Allée des chênes-88490 LESSEUX-Tél. 03 29 51 22 68 | |
| ✉ Mr Jean Christophe AUBRY : 290 Rue de la liberté-88490 LESSEUX -Tél. 03 29 51 20 45 | |
| ✉ Mmes Agnès PIERRON et Annette Vichard secrétariat | |
| ✉ Mr Bertrand GAEL : 19, Chemin du haut Moncey 88100 Saint Die des VOSGES- Tél. 06 83 19 55 40 (<i>groupement d'achats</i>) | |
| ✉ Mme Yvette RICHARD :10, Anozel-88580 SAULCY SUR MEURTHE-Tél. 03 29 50 04 49 (<i>défigeurs,chaudière à cire</i>) | |

PETITES ANNONCES

○ Vends : extracteur électrique 24 cadres radiaire BESACIER tél 06 30 82 99 71

Prochaines annonces avant le 15 mai à adresser à votre Président

RUCHER ECOLE

Les cours reprendront en fonction de l'état sanitaire

Les dates horaires et programmes seront communiqués dans la circulaire de convocation à l'Assemblée Générale et pourront être consulté sur le site : www.labeilledeshautesvosges.fr

Si vous voulez participer aux travaux du rucher école, consultez régulièrement le site, page d'accueil.

PRET DE MATERIEL

Le syndicat tient gratuitement à la disposition de ses adhérents du matériel d'exploitation :

Extracteurs et défigeurs, chaudière à cire, marque à feu, finomel (pour la réalisation du miel crémeux), réfractomètre. (Voir la répartition sur le site : www.labeilledeshautesvosges.fr/)

Prière de téléphoner aux responsables pour réserver l'appareil dont vous avez besoin.

Si vous pensez qu'un appareil serait utile à la collectivité, merci d'en faire la proposition aux responsables : le conseil d'administration examinera votre proposition.

ASSURANCES MULTIRISQUES

Nous vous proposons **trois options**, à votre choix.

→ **Assurance Responsabilité Civile** : *comprise dans le montant de la cotisation, quelque soit la formule.*

→ **Option n°3 : 0,87 €** à ajouter à la cotisation = *R.C. + incendie + tempête + vol + recours juridique.*

→ **Option n°4 : 2,20 €** à ajouter à la cotisation = *comme l'option 3 + mortalité par empoisonnement.*

*Ces deux dernières options sont facultatives. En cas de sinistre : **application d'une franchise de 76,22 €** qui correspond au montant du remboursement d'une ruche avec essaim. (Ruche et miel : 38€ ; colonie : 38€)*

Toutes les ruches doivent être assurées selon la même option. Déclarez le nombre exact de vos ruches, **le syndicat n'est pas responsable des déclarations erronées...**

L'assurance responsabilité civile couvre également les adhérents du syndicat en cas de dommages corporels, matériels consécutifs à un accident causé à autrui y compris aux clients et résultant de tout matériel automoteur destiné à l'activité apicole, notamment l'étal nécessaire au bon déroulement de la vente sur les marchés.

Bien lire la première page.

PALMARES DU CONCOURS DES MIELS DE LORRAINE

- ◆ Pas de palmarès cette année pour la très très maigre récolte cette année

A CONSULTER

Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 :

Entre autre : Voir l'action 4.5 page 83 (réglementation des ruches sur le territoire)

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.11.21_Plan_pollinisateurs.pdf

Synthèse de la consultation publique :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_pollinisateurs_synthese_vf.pdf

Autre Consultation publique : allez donner votre avis :

<https://agriculture.gouv.fr/consultation-publique-projet-de-liste-des-cultures-qui-ne-sont-pas-considerees-comme-attractives>

ANORMAL

Le bon de commande, pour les produits de traitement du GDS, sera joint à la convocation à l'AG.

Ouvrez votre boîte Mail, consultez le site du syndicat. Toutes les infos se font par internet pour ceux qui l'ont.

ANNONCES

Le bon de commande, pour les produits de traitement du GDS, sera joint à la convocation à l'AG.

Ouvrez votre boîte Mail, consultez le site du syndicat. Toutes les infos se font par internet pour ceux qui l'ont.

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **IMPORTANT :**

↪ **Le bon de commande ci-joint est à renvoyer aux adresses suivantes** (voir date limite d'envoi sur le bon de commande) :

- **Syndicat d'Epinal** : *Pas de groupement d'achat.*
- **Syndicat de Mirecourt** : *B2A Agri ETIENNE 28 Rue de Madonne 88270 MADONNE et LAMEREY Tél 03 29 37 50 10*
- **Syndicat de Saint-Dié** : *Mr GAEL Bertrand – 19, Chemin du Haut Moncey 88100 SAINT DIE des VOSGES*

↪ **Le principe de fonctionnement du groupement d'achat est le suivant :**

- commande préalable de l'apiculteur au moyen du bon de commande et dans les délais fixés.
- versement d'un acompte à la commande de 50% du montant.
- pas de stock.
- les prix indiqués le sont à titre indicatif : nous ne pouvons les préciser que lorsque nous connaissons les quantités exactes à commander.
- Pas de bénéfice : seuls 3% de frais de gestion sont facturés à l'apiculteur.
- Si vous ne pouvez pas venir, pensez à envoyer quelqu'un à votre place, merci pour les bénévoles.
- **le travail est bénévole.**

DECLARATION de RUCHER 2022

Elle est **obligatoire** et à faire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021

Procédure :

- Démarche en ligne, en renseignant le formulaire électronique de détention et d'emplacement de ruches . **Cerfa 13995*04**. Un récépissé de la démarche envoyé à l'adresse mail fournie sera le justificatif de déclaration.
- Démarche par voie postale, se procurer le Cerfa 13995*04, **sur internet ou dans votre mairie**, le renseigner, le dater, le signer et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur le document.
- En cas de variation du nombre de ruches, rectifier votre déclaration

NB : N'oublier pas de mettre votre NAPI (numéro d'apiculteur) sinon un nouveau numéro sera attribué automatiquement.

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **HYDROMEL** : Contacter Michel CLAUDE

✓ **HYDROMEL** : Pétillant (Perlé de Miel) : par vous- même à Clair de Lorraine 55190 Void Vacon 03 29 89 29 56

✓ **CIRE pour EPINAL** : Le cirier sera présent à l'Assemblée Générale (Mr Bertschy)

Possibilité d'acheter du matériel (Tél pour commander le gros Matériel à Mr Bertschy (06.72.81.20.23)

✓ **CIRIERS rappel** :

⇒ BERTSCHY Mathieu Route de Mittersheim 57930 Fenetrange 03 87 07 53 94

⇒ PETITNICOLAS Jean Marc 68 bis route des 2 Hameaux le Villé 88100 Saint Dié 03 29 52 36 75
(Epuraton, moulage, achat de cire, gaufrage de votre cire à partir de 5 kg.

DOUBLE DE VOTRE BON DE COMMANDE 2022 (date distribution sur la convocation à l'AG)

Inscrivez le double de votre bon de commande sur les lignes ci-dessous, prévue à cet effet : cela vous permettra de ne pas oublier le détail de votre commande dans le courant de l'année.

Lorsque le matériel commandé par l'apiculteur est livré en plusieurs fois, l'acompte versé au moment de la commande est réparti sur l'ensemble des factures faites à l'apiculteur et non pas en une seule fois sur la 1^{ère} facture.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bon de commande envoyé le :à Mr GAEL Bertrand : Tél. 06 83 19 55 40

TOTAL de la commande : ACOMPTE VERSE :